

COMMENT BLOOM MANIPULE L'INFORMATION POUR INFLUER SUR LE DÉBAT PUBLIC !

Ce lundi 13 mai s'ouvrira la réunion annuelle de la Commission Thonière de l'Océan Indien (CTOI), l'organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) en charge des différents stocks de thons dans l'océan Indien. C'est le timing choisi par Bloom pour publier un nouveau rapport à charge contre la pêche thonière française et européenne, en forme de plaidoyer pour la pêche à la canne des Maldives. Orthongel souhaite rétablir la vérité.

I. BLOOM INTERMÉDIAIRE DE L'IPNLF ET DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX DE JOHN BURTON

L'engagement de Bloom pour défendre la pêche au thon à la canne des Maldives n'a rien d'innocent. En effet Bloom travaille étroitement avec l'International Pole & Line Foundation (IPNLF), une ONG contrôlée par John Burton (un proche de la fondatrice de Bloom Claire Nouvian) qui est également le dirigeant... de World Wise Food (WWF), leader européen du marché du thon à la canne ! On peut s'interroger sur le choix de John Burton d'appeler son entreprise WWF, profitant de la confusion avec la célèbre ONG World Wide Fund for Nature (WWF) qui n'a rien à voir avec Burton. Ce double jeu qui lui permet de déguiser en engagement environnemental la défense féroce d'intérêts commerciaux¹. Et dans cette guerre du thon, tous les coups sont permis. Y compris la corruption de certains membres de la CTOI, comme l'ont récemment révélé *Le Point*² et plusieurs autres médias internationaux³. En prenant la pêche à la canne aux Maldives comme modèle de durabilité, une pêcherie sur laquelle John Burton a le monopole commercial, et pour laquelle il négocie actuellement une exonération des droits de douanes sur le marché européen, Bloom se positionne comme un cheval de Troie de l'IPNLF dans la guerre commerciale que livre John Burton contre la pêche européenne. C'est un premier constat.

II. LA PÊCHE INN, UN FLÉAU QUI REPRÉSENTERAIT LA MOITIÉ DES CAPTURES DE THON DANS L'OCÉAN INDIEN

Bloom veut polariser l'attention sur la flotte de senneurs de l'UE, mais la principale problématique liée à la gestion des stocks de thons dans l'océan Indien relève de la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée) qui représente selon le WWF (l'ONG) 48,7% des captures totales de thon ! Or le terme de pêche INN n'apparaît à aucun moment dans les 32 pages du rapport de Bloom. De même, il n'est pas fait mention des autres pêcheries thonières (palangre, filet maillant dérivant...). Ceci témoigne de la partialité totale de ce document, qui préfère délivrer une information manichéenne pour attaquer la pêche européenne et défendre les intérêts commerciaux de WWF (l'entreprise de John Burton). Bloom se montre ainsi complice de la pêche INN dans l'océan Indien.

¹ « *Les restrictions sur les DCP dans l'océan Indien attisent l'affrontement entre le défenseur de la canne à pêche, Burton, et le secteur des senneurs* », Undercurrent News, 27 mars 2023

² « *SURPÊCHE : L'Océan indien au cœur d'une guerre du thon sans précédent* », Le Point, 11 avril 2024

³ « *A Fishy Business* », EU Reporter, 4 mars 2024

Face à ce type d'attaques fallacieuses qui se sont multipliées ces dernières années, les pêcheurs ont trop souvent choisi le silence pour réponse. Pourquoi ? Parce que le rapport de force est disproportionné face à cette ONG qui maîtrise tous les codes de la communication. Pour se défendre, les pêcheurs sont forcés de rentrer dans des explications techniques qui ne passionnent pas grand monde. C'est pourtant l'exercice auquel se plie Orthongel. Les pêcheries européennes figurent parmi les plus réglementées au monde et n'ont pas à rougir de leurs pratiques.

III. DEBUNKAGE DU RAPPORT DE BLOOM SUR LA PÊCHE THONIÈRE DANS L'OCÉAN INDIEN

1) Un contrôle à deux vitesses

Le taux de couverture d'observation scientifique à bord des canneurs est inférieur à 5%, alors qu'il est de 100% sur les senneurs, contrairement à ce qu'affirme Bloom.

Quant à l'observation obligatoire de tout transbordement en mer à la CTOI, les Maldives ont obtenu, il y a de cela des années une dérogation⁴ pour leurs navires dans leur (immense) ZEE. Il y a donc une absence totale de contrôle sur ces navires côtiers, favorisant mécaniquement la pêche INN qui représente, comme évoqué plus haut, près de la moitié des captures de thon dans l'océan Indien. Pas un mot sur ce sujet dans le rapport de Bloom à la gloire des canneurs aux Maldives.

2) Lobbying pour la levée de la taxe douanière des Maldives

Bloom fustige l'accord de partenariat économique entre les Seychelles, en tant que pays ACP⁵, et l'UE qui prévoit une exonération des droits de douane sur les produits transformés aux Seychelles et destinés au marché de la conserve européen. Mais Bloom oublie sciemment de préciser que les Maldives, par le biais de John Burton, ont également fait une demande d'exemption de droits de douane sur ses produits thoniers vers l'UE ! En attaquant les senneurs européens sur ce point précis, Bloom espère influencer en faveur des Maldives (et des intérêts commerciaux de John Burton) dans les négociations en cours⁶.

3) Questions sociales et conditions de travail

Il faut oublier l'image d'Épinal du petit navire côtier. Les embarcations (355 aux Maldives selon le registre de la CTOI) peuvent mesurer jusqu'à 35 mètres et les conditions de travail des pêcheurs sont déplorables. Certains d'entre eux n'ont pas été payés depuis plusieurs mois. Pourquoi ? Car la Maldives Industrial Fisheries Company (MIFCO), entreprise publique achetant leur production aux pêcheurs locaux à grands coups de fonds publics a procédé entre les deux tours de la dernière élection présidentielle, à une augmentation du prix d'achat⁷ du thon listao pour récupérer le vote des pêcheurs, sans avoir les moyens de l'honorer... Cette augmentation électorale et artificielle a eu un effet désastreux pour la MIFCO et les pêcheurs maldiviens. MIFCO est membre d'IPNLF depuis 2012 et Mohamed Rasheed, son ancien directeur adjoint fait partie du Conseil d'administration d'IPNLF⁸, aux côtés de John Burton.

⁴ Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique (ICCAT), « *Mesures de conservation et de gestion de la CTOI* », 23 mai 2005

⁵ « *Schéma de préférences généralisées Plus (SPG+)* », Commission Européenne

⁶ Service Diplomatique de l'Union européenne, « *Maldives: 4th Senior Officials Meeting takes place in Brussels* », 13 juin 2023

⁷ « *MIFCO réduit le prix d'achat du listao en raison de difficultés financières* », MV Republic

⁸ « *L'IPNLF accueille le nouvel administrateur Mohamed Rasheed* », International Pole & Line Foundation (IPNLF)

4) Une large part de captures impropres à la consommation humaine

Les installations frigorifiques d'un bon nombre de canneurs ne permettent pas de conserver leurs captures de façon optimale. Ceux-ci stockent le poisson sur le pont avant de le conserver sous glace embarquée. Mais sous des températures de 35°C, ce mode de conservation a ses limites. Ainsi une proportion significative de ces captures (entre 20% et 35%) présente une non-conformité commerciale⁹ liée à un aux d'histamine trop important et de ce fait sont continuellement rejetées sur la place de Bangkok pour être in fine détruites. Un gâchis énorme au débarquement avec une ressource prélevée pour rien... Le CEO de MIFCO a été récemment congédié suite, entre autres, à des allégations de revente de ces lots contaminés. Belle leçon de traçabilité ! Encore un point passé sous silence dans le rapport de Bloom.

5) L'appât du gain : éclaircir le mystère de l'impact des appâts

Dans sa démonstration sur la durabilité de la pêche à la ligne, Bloom ne mentionne pas un point central : la question très opaque des appâts. En effet, les canneurs ont besoin d'un grand nombre d'appâts pour pêcher les thons et il n'existe à ce jour aucune donnée scientifique pour évaluer l'impact des pêcheries d'appâts sur les stocks de petits poissons pélagiques, et sur les récifs coralliens dans lesquels ils sont pêchés. Les scientifiques estiment d'ailleurs qu'il faut compter ces appâts comme des captures accessoires (évaluées à 3,1% selon une étude¹⁰ un peu ancienne publiée dans Nature Policy et à 7% dans le Public Certification Report¹¹ de MSC). Ce point sera aussi à l'ordre du jour¹² de la réunion de la CTOI.

6) Captures et calculs accessoires

Dans l'introduction de son rapport, en page 2, Bloom avance que le volume de captures accessoires des senneurs peut atteindre jusqu'à 13%. Mais ce chiffre bien mis en gras n'est en fait que la valeur maximale observée au cours d'une seule marée. Le choix de ce chiffre est malhonnête alors qu'il existe un consensus scientifique autour de 5%, dont 85% sont d'autres espèces de thons, toutes commercialisées sur le marché de la consommation humaine directe, selon la même étude citée par Bloom, qui en a bien sûr une lecture sélective. Le taux de captures accessoires y est précisément estimé à 4,7%. Plus tard dans le rapport de Bloom, ce chiffre est bien indiqué (en petit). Mais pour 95% des lecteurs qui lisent l'introduction puis choisissent de ne pas s'infliger la lecture du rapport, le mal est fait !

⁹ « *Les entreprises thaïlandaises refusent d'accepter de réduire les rejets : MIFCO* », The Edition, 26 mars 2024

¹⁰ Robert Gillette, « *Remplacement de la pêche à la senne coulissante par la pêche à la canne dans le Pacifique central et occidental : quelques aspects des besoins en poissons-appâts* », ScienceDirect, Politique maritime, Volume 35, numéro 2, mars 2011, pages 148-154

¹¹ « *Pêcherie de listao à la canne aux Maldives - Évaluations* », Marine Stewardship Council (MSC)

¹² « *On the recording and reporting of catch and effort data by fishing vessels in the IOTC area of competence* », cf. Res 15/01 SYC," « Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'océan Indien (CTOI), avril 2024

7) L'ancrage des faits : absence de données sur les DCP ancrés

Bloom dénonce l'usage des DCP dérivants déployés par les flottes de senneurs en opposition aux DCP ancrés utilisés par les Maldives. Elle omet d'indiquer que la CTOI a fait remonter à plusieurs reprises le manque de données fiables communiquées par les Maldives sur le nombre exact de DCP ancrés... Les DCP dérivants utilisés par les senneurs européens sont, eux, strictement contrôlés et enregistrés. Une résolution¹³ pour limiter leur nombre et une autre¹⁴ pour les rendre 100% biodégradables seront portées par l'UE à la CTOI. Il faut aussi noter que les sources communiquées sur les DCP dans le rapport de Bloom sont sciemment datées de plus de 10 ans. Pourquoi ? Car cela permet de ne pas prendre en compte les évolutions de ces dernières années, en termes de réduction du nombre de DCP et du choix des matériaux: les DCP sont non maillants depuis 2012 et n'emmaillent plus les requins ou les tortues.

8) Captures de juvéniles

Dans son rapport, Bloom communique sur 61% de prises juvéniles pour les senneurs contre 44% pour les canneurs. Ces chiffres se basent sur les déclarations de captures. En l'absence d'observateurs à bord des canneurs, rien n'atteste de leur véracité, car ils sont basés sur des déclarations de pêche non contrôlées... Le rapport du comité scientifique de la CTOI, comme le rapport de Bloom, montre que les deux pêcheries capturent les mêmes tailles de listao. En revanche, toutes les captures d'albacore de la canne sont des juvéniles, contrairement à la senne qui présente un profil plus équilibré entre captures de juvéniles et d'adultes.

9) Une communication soigneusement mise en scène

Durant tout son rapport Bloom met en scène une opposition entre la pêche à la senne et la pêche à la canne. Par exemple la couverture, qui oppose un senneur en action pêche (!) à des canneurs, est un montage mensonger : les senneurs n'ont pas accès aux eaux des Maldives où les canneurs sont actifs. Cette photo est donc impossible ! On peut aussi fortement supposer que la fumée émanant du senneur a été ajoutée... En sous-entendant que la senne européenne domine la pêche au thon mondial, Bloom ne précise pas que les senneurs européens représentent qu'une fraction infime des captures des centaines de senneurs de haute mer sous intérêts asiatiques, qui font la loi sur le marché avec des prix et standards bien inférieurs à la flotte européenne. Elle ne précise pas non plus que même dans l'océan Indien, la pêche artisanale (ou en tout cas ce qu'elle déclare) représente plus de la moitié des captures. Bloom polarise ainsi le débat sur les « méchants senneurs » face aux « gentils canneurs » avec un narratif simple, en évitant soigneusement les vrais sujets qui fâchent, comme la pêche INN. Une communication bien huilée !

10) Empreinte carbone des navires

Le rapport évoque à plusieurs reprises l'empreinte carbone évaluée comme faible des senneurs, insistant sur le fait que ce serait un mensonge. Bloom utilise sa propre analyse pour évaluer l'empreinte carbone des senneurs et des canneurs tout en mentionnant le programme AGRIBALYSE, de l'ADEME. C'est justement sur la base des résultats publiés par l'ADEME que Orthongel met en avant une empreinte carbone en dessous de la moyenne d'un certain nombre de pêcheries artisanales comme hauturières, et très en dessous des valeurs obtenues pour la production de saumon, de poulet ou de bœuf. Encore une fois la comparaison de Bloom se limite à la canne.

¹³ « *On management of drifting fish aggregating devices (fads) in the IOTC area of competence* », Proposal on FAD management EU cf. 19/02, Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'océan Indien (CTOI), 2024

¹⁴ « *Résolution 24/xx sur la biodégradabilité des dispositifs de concentration de poissons dérivants (dcpd) dans la zone de compétence de la CTOI* », Proposition biodegradabilité des DPCD EU Rev1", Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'océan Indien (CTOI), avril 2024

IV. CONCLUSION

En conclusion de son rapport, Bloom réclame une interdiction totale des DCP dans l'océan Indien, laissant penser que la surpêche d'albacore serait uniquement liée à leur utilisation. Cette interdiction ferait reposer de façon arbitraire les efforts qui devraient être consentis par tous, sur la seule flotte de senneurs, qui représente une minorité des captures de thons dans l'océan Indien (22% pour les senneurs européens) et les a déjà réduites conformément au plan de reconstitution de l'albacore adopté par la CTOI¹⁵. Cette interdiction permettrait en outre à toutes les autres pêcheries, qui représentent une majorité des captures, de continuer à pêcher sans contribuer à l'effort, sans améliorer leurs pratiques et sans contrôle. En résumé, faire croire que les stocks de thons se porteront mieux en interdisant les DCP et sans s'attaquer à la pêche INN est un mensonge.

Bloom, depuis ses bureaux parisiens, poursuit son opération de destruction de la pêche française et européenne, au service d'intérêts étrangers bien installés à la CTOI. Le timing de diffusion de ce rapport répond à un agenda orchestré et coordonné par John Burton dans une logique de communication opportuniste. Le silence complice de Bloom sur la pêche INN ne fait pas que le jeu des Maldives et d'IPNLF, mais aussi des flottes chinoises dont les pratiques en termes de travail forcé et de non-respect des droits humains fondamentaux sont dénoncées par toute la communauté internationale. On ne retrouve aucune mention de ces pêcheries chinoises, ni dans son dernier rapport, ni dans aucune autre de ses communications. Lorsqu'il n'y aura plus de senneurs français, le marché de la conserve continuera malgré tout à fournir le marché européen. Ces conserves seront-elles pour autant plus durables ? Nous vous laissons en juger.

¹⁵ « Résolution 21/01 sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan indien dans la zone de compétence de la CTOI », Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'océan Indien (CTOI), 2022